



La newsletter de l'Automobile CLUB

## Et si on continuait à partager...

découvrir, s'informer, comprendre, partager et sourire !

### NEWSLETTER #2



#### Les voitures de collection au pilori !

La convention citoyenne, dans le but louable de réduire les émissions de gaz à effet de serre, a émis une proposition qui stipule que les voitures de collection devraient être traitées comme des armes anciennes.

Elles devraient être **passivées** car qualifiées d'armes contre la planète !... C'est à dire que cette même convention préconise **l'immobilisation définitive** par soudage des parties mobiles ou le remplacement du moteur par la rétrofit\*.

La FFVE et l'Automobile CLUB 79 s'insurgent contre cette élucubration, surtout si l'on considère le kilométrage dérisoire parcouru par ce million de belles d'antan !

#### On ne roule plus, on marche sur la tête !

*\*C'est le fait de remplacer le moteur thermique, à essence ou diesel, de son véhicule par un moteur électrique à batteries ou à hydrogène (pile à combustible), donc d'éliminer les émissions nocives.*



## On affiche ou on n'affiche pas ?

**Oupsss !... Attention :**  
**Apposer une affichette « à vendre » sur son véhicule n'est pas légal !**

Et c'est le code pénal qui le dit ! L'article R 644-3 du code pénal stipule que toute vente ou activité commerciale sur le domaine public sans autorisation est interdite, ce que confirme la jurisprudence dans des jugements relatifs à l'apposition d'affichettes sur sa voiture pour la vendre.

Il faut tout de même admettre que de telles décisions sont plutôt rares et limitées à des cas d'abus manifestes.

**Et quels sont les risques encourus ?** Une amende de 750€ voire la confiscation du véhicule. Fichtre !

**Il est en revanche tout à fait possible** de mettre une affichette sur sa voiture pour la vendre, si elle est stationnée dans votre jardin ou dans un domaine privé (article R.446-1 du Code pénal).

**Et pour ceux qui y tiennent vraiment,** pour être autorisée, la vente d'un véhicule sur la voie publique doit théoriquement faire l'objet d'une déclaration, envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception au maire de la commune, au plus tard 15 jours avant la date de mise en vente.

**Qui l'eut cru ?...**



### Succès du numérique !

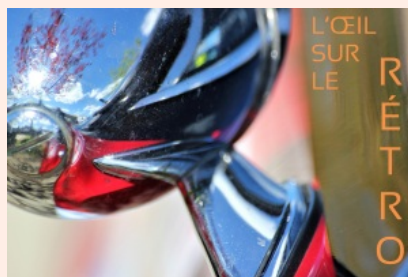
Pour la première fois depuis la création du CLUB, vous avez la possibilité de prendre ou renouveler votre adhésion directement sur le site et d'en régler la cotisation en ligne et vous êtes nombreux à en profiter !

**Le site est là pour vous informer, vous distraire et vous simplifier la vie.**

Qu'il s'agisse du calendrier des événements à venir, des bons plans du moment, d'une réservation de stage, de services pratiques (carte grise, médiation, conseil, expertise, etc.), d'une information ou d'un sourire,

le site de l'Automobile CLUB 79 devient, grâce à vous, **un lieu incontournable** dans le monde des deux et quatre roues !

rendez-vous sur le site



### 102 ans... et toujours dans la course !

Une Harley Davidson de 1918 ex-armée américaine vendue près de 25.000 € aux enchères publiques à Niort ! D'accord, elle était complète mais très oxydée !

Cette vente organisée par l'Étude de Maître BIARD et **préparée par les experts de l'Automobile CLUB** a connu un vif succès.

Sur les 35 motos présentes, 34 ont trouvé preneurs.

La rareté de certaines machines a affolé les enchères et ce, malgré leur état, notamment pour les modèles des marques Zündapp, Ariel et René Gillet.

Un public averti, nombreux et des acheteurs en ligne ont fait le succès de ce rendez-vous de passionnés.

### Prochaine vente le 24 février 2021 !

Elle sera consacrée à des véhicules « sortis de grange »...

**Alors à vos agendas !**

je jette un coup d'oeil à l'agenda !



## Ça chauffe !

### **Par temps froid, dois-je faire chauffer mon moteur avant de rouler ?**

Techniquement, non. Les huiles actuelles sont multigrades et donc adaptées aux différences de température.

Règle d'or : vous démarrez et vous roulez tranquillement sans faire monter les régimes moteur. Dès que l'aiguille de température commence à monter vous pouvez utiliser le véhicule normalement.

Donc, si vous faites chauffer votre moteur sans rouler 15 minutes tous les jours pendant la saison hivernale, vous dépensez un plein de carburant sans parcourir le moindre kilomètre !!!

### **Et à l'arrêt, je laisse tourner le moteur ?**

Le moteur d'un véhicule à l'arrêt, qui tourne au ralenti plus de 10 secondes, consomme plus de carburant et émet plus de gaz à effet de serre que si l'on coupe le contact et que l'on redémarre.

Donc si votre véhicule n'est pas équipé du "start and stop", n'hésitez pas à couper le moteur dès lors que l'arrêt se prolonge.

Tout est bénéfique : consommation et pollution!

### **D'autres trucs pour réduire ma consommation d'essence en hiver ?**

Oui, vérifiez bien la pression de vos pneus !

Quand le thermomètre flirte avec zéro, l'air se contracte. Il occupe donc moins d'espace. Résultat : vos pneus se déforment et vous font consommer plus de carburant.

Soyez vigilants, cette baisse peut être spectaculaire !



ÇA  
C'EST RIGOLO

## Une huile historique !

Le 49 avenue de la Rochelle à Niort - siège actuel de l'Automobile CLUB - est bâti sur l'emplacement de la raffinerie de corps gras Christol.

Cette raffinerie se vantait dans les années 20 d'élaborer la reine des huiles, le plus puissant lubrifiant pour automobile : la Christoléine.

Faut-il croire que cet endroit est magique ?

En tout cas, la prédestination automobile du lieu se répète !

Un moteur bien huilé dépense moins, c'est bien connu... Et même si nous ne produisons pas d'huile en ce lieu historique, adhérer à l'Automobile Club permet aussi de moins dépenser !

## Nous vous répondons !

### ***"Lorsqu'il fait froid peut-on utiliser des pneus cloutés ?"***

Oui, lorsque le sol est recouvert de neige ou de glace et en prenant soin d'apposer le disque "pneus cloutés" à l'arrière du véhicule.

De plus, il faut impérativement respecter pour cet usage les dates d'autorisation prescrites par arrêté préfectoral.



Vous pouvez nous suivre sur  
FACEBOOK



N'hésitez pas à transférer cette newsletter à vos proches  
pour qu'ils puissent, eux aussi, bénéficier de ces infos !  
Pour être certain de recevoir nos envois, pensez à ajouter notre adresse mail  
dans votre liste de contacts.

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous êtes adhérent et/ou client à  
l'Automobile CLUB 79 - Easy Conduite - Contrôle Technique Auto Sécurité

[Se désinscrire](#)

